

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	7 353 359 \$	6 852 441 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	4 853	2 087
Espèces reçues en garantie pour prêt de titres (note 2k)	1 053 504	2 472 815
Intérêts à recevoir	54 649	43 047
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	–	14
Montant à recevoir à l'émission de parts	2 395	–
Actifs dérivés	968	247
Total de l'actif	8 469 728	9 370 651
Passif		
Passif courant		
Obligation de remboursement des espèces reçues en garantie pour prêt de titres (note 2k)	1 053 504	2 472 815
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	–	9 810
Montant à payer au rachat de parts	3 921	–
Passifs dérivés	9 813	–
Total du passif	1 067 238	2 482 625
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	7 402 490 \$	6 888 026 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	7 402 490 \$	6 888 026 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	10,00 \$	9,76 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 décembre 2024 et 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 décembre 2024	1 741 015	1 798 455
31 décembre 2023	2 914 816	2 990 730

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 décembre 2024	1 053 504	744 951	–	–
31 décembre 2023	2 472 815	517 915	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 1^{er} février 1991 (la date de création).

Catégorie	Date de début des activités
Catégorie A	15 octobre 1998

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	247 067 \$	181 577 \$
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	15 843	(276 254)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(23 169)	2 703
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	172 845	465 306
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	412 586	373 332
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(43)	(80)
Revenu tiré du prêt de titres ±	2 758	3 789
Total des autres produits	2 715	3 709
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	19 465	18 349
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	21	21
Coûts de transaction	8	-
Total des charges avant les renoncations/prises en charge	19 494	18 370
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(11 343)	(10 687)
Total des charges après les renoncations/prises en charge	8 151	7 683
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	407 150	369 358
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	407 150 \$	369 358 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	717 555	696 392
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	0,57 \$	0,54 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	75 648 \$	100,0	97 104 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	(71 969)	(95,1)	(92 043)	(94,8)
Retenues d'impôt	(2)	-	(9)	-
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(919)	(1,2)	(1 263)	(1,3)
Revenu tiré du prêt de titres	2 758 \$	3,7	3 789 \$	3,9

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	0,25 %

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	919	1 263

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	407 150 \$	369 358 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡		
Du revenu de placement net	(237 871)	(176 311)
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	(237 871)	(176 311)
Transactions sur parts rachetables		
Montant reçu à l'émission de parts	1 996 616	1 503 890
Montant reçu au réinvestissement des distributions	226 561	168 172
Montant payé au rachat de parts	(1 877 992)	(2 000 924)
Total des transactions sur parts rachetables	345 185	(328 862)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	514 464	(135 815)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	6 888 026	7 023 841
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	7 402 490 \$	6 888 026 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)		
Aux 31 décembre 2024 et 2023		
Solde au début de la période	705 457	739 195
Parts rachetables émises	203 108	157 948
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	23 061	17 597
	931 626	914 740
Parts rachetables rachetées	(191 237)	(209 283)
Solde à la fin de la période	740 389	705 457

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2024, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2034 à 2044
365 498	-

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	407 150 \$	369 358 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	43	80
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(15 843)	276 254
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(172 845)	(465 306)
Achat de placements	(15 529 515)	(12 891 127)
Produits de la vente de placements	15 216 581	13 222 716
Intérêts à recevoir	(11 602)	(5 604)
Total du flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(106 031)	506 371
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	1 994 221	1 503 890
Montant payé au rachat de parts	(1 874 071)	(2 000 924)
Distributions versées aux porteurs de parts	(11 310)	(8 139)
Total du flux de trésorerie liés aux activités de financement	108 840	(505 173)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	2 809	1 198
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(43)	(80)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	2 087	969
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	4 853 \$	2 087 \$
Intérêts reçus	235 465 \$	175 973 \$

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024

Titre	Nombre de parts	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
FONDS D'INVESTISSEMENT D'OBLIGATIONS CANADIENNES				
ACM Commercial Mortgage Fund	955 824	104 765	107 042	
TOTAL DES FONDS D'INVESTISSEMENT D'OBLIGATIONS CANADIENNES		104 765	107 042	1,4 %
TOTAL DES FONDS D'INVESTISSEMENT		104 765	107 042	1,4 %

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
OBLIGATIONS CANADIENNES							
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada							
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,95 %	2025/12/15		147 600 000	150 380	146 169	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,25 %	2026/06/15		193 730 000	184 675	189 055	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,90 %	2026/09/15		193 490 000	186 488	190 120	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2,35 %	2027/06/15		310 615 000	298 153	306 222	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	3,80 %	2027/06/15		89 820 000	89 946	91 607	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	3,60 %	2027/12/15		180 820 000	182 673	184 014	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2,65 %	2028/03/15	série FEB	41 250 000	39 064	40 814	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2,65 %	2028/12/15		356 690 000	342 236	351 566	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2,10 %	2029/09/15		265 950 000	250 965	254 489	
Gouvernement du Canada	4,50 %	2025/11/01		54 410 000	55 067	55 073	
Gouvernement du Canada	4,50 %	2026/02/01		166 860 000	168 841	169 536	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2026/05/01		130 000 000	130 090	131 747	
Gouvernement du Canada	3,25 %	2026/11/01		174 100 000	174 189	175 082	
Gouvernement du Canada	3,50 %	2028/03/01		46 900 000	47 404	47 748	
Gouvernement du Canada	3,25 %	2028/09/01		129 130 000	127 205	130 576	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2029/03/01		14 170 000	14 494	14 752	
Gouvernement du Canada	3,50 %	2029/09/01		19 270 000	19 589	19 716	
					2 461 459	2 498 286	33,8 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux							
Ontario Power Generation Inc.	3,22 %	2030/04/08	rachetable	16 740 000	16 155	16 336	
Province d'Alberta	2,90 %	2029/09/20		26 180 000	26 014	25 855	
Province d'Ontario	2,70 %	2029/06/02		290 120 000	281 070	284 594	
					323 239	326 785	4,4 %

¹ Obligations de sociétés (note 10)

Alectra Inc.	2,49 %	2027/05/17	série A, rachetable	13 210 000	12 449	12 944	
Algonquin Power & Utilities Corp.	5,37 %	2026/06/15	USD	8 790 000	11 849	12 705	
AltaGas Ltd.	4,12 %	2026/04/07	rachetable	43 630 000	45 688	43 877	
AltaGas Ltd.	4,67 %	2029/01/08	rachetable	27 160 000	27 380	28 036	
AltaGas Ltd.	7,35 %	2028/08/17	taux variable, rachetable	4 390 000	4 560	4 588	
Banque de Montréal	3,65 %	2027/04/01	rachetable	79 210 000	74 749	79 486	
Banque de Montréal	4,71 %	2027/12/07	rachetable	32 700 000	32 843	33 704	
Banque de Montréal	5,04 %	2028/05/29	rachetable	25 310 000	26 340	26 436	
Banque de Montréal	4,54 %	2028/12/18	rachetable	6 210 000	6 210	6 401	
Banque de Montréal	4,42 %	2029/07/17	rachetable	51 350 000	51 679	52 773	
Banque de Montréal	6,03 %	2033/09/07	taux variable, rachetable	13 850 000	13 850	14 787	
Banque de Montréal	4,98 %	2034/07/03	taux variable, rachetable	9 970 000	9 970	10 304	
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	5,50 %	2026/05/08		21 180 000	21 388	21 741	
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	2,95 %	2027/03/08		202 875 000	196 149	200 595	
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	4,68 %	2029/02/01		13 040 000	13 036	13 521	
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	3,84 %	2030/09/26	taux flottant, rachetable	11 430 000	11 430	11 448	
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	3,93 %	2032/05/03	taux variable, rachetable	12 970 000	12 143	13 008	
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	4,95 %	2034/08/01	taux variable, rachetable	3 000 000	2 994	3 100	
Bell Canada	3,80 %	2028/08/21	rachetable	11 570 000	11 193	11 568	
Bell Canada	5,15 %	2028/11/14	rachetable	41 850 000	43 734	43 690	
Bell Canada	5,25 %	2029/03/15	rachetable	72 840 000	74 798	76 601	
Bell Canada	4,55 %	2030/02/09	rachetable	34 540 000	35 319	35 375	
Brookfield Infrastructure Finance ULC	5,62 %	2027/11/14	rachetable	28 395 000	28 857	29 866	
Brookfield Infrastructure Finance ULC	6,75 %	2055/03/15	taux variable, convertible, rachetable, USD	8 450 000	12 126	12 194	
Brookfield Renewable Partners ULC	3,63 %	2027/01/15	rachetable	4 340 000	4 201	4 352	
Corporation Cameco	2,95 %	2027/10/21	série H, rachetable	8 720 000	8 556	8 574	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,00 %	2026/12/07		133 800 000	135 023	137 587	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,90 %	2027/04/02	taux variable, rachetable	15 700 000	15 690	15 963	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,95 %	2027/06/29	rachetable	46 480 000	46 594	48 016	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,50 %	2028/01/14	rachetable	50 260 000	52 573	52 959	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,80 %	2030/12/10	taux variable, rachetable	13 120 000	13 098	13 103	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,20 %	2032/04/07	taux variable, rachetable	19 970 000	19 759	20 152	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,60 %	2029/05/02	rachetable	10 060 000	10 045	10 471	
Canadian Natural Resources Ltd.	3,42 %	2026/12/01	rachetable	5 500 000	5 904	5 504	
Capital Power Corp.	5,38 %	2027/01/25		13 980 000	13 979	14 477	
Capital Power Corp.	5,82 %	2028/09/15	rachetable	4 240 000	4 387	4 508	
Cenovus Energy Inc.	3,50 %	2028/02/07	rachetable	19 040 000	18 007	18 938	
Central 1 Credit Union	1,32 %	2026/01/29		9 375 000	9 375	9 164	
CGI inc.	3,99 %	2027/09/07		32 900 000	33 004	33 256	
CGI inc.	4,15 %	2029/09/05	rachetable	5 850 000	5 850	5 929	
Chartwell, résidences pour retraités	6,00 %	2026/12/08		4 600 000	4 596	4 782	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
CNH Industrial Capital Canada Ltd.	5,50 %	2026/08/11		16 830 000	16 816	17 356	
CNH Industrial Capital Canada Ltd.	4,00 %	2028/04/11		9 870 000	9 866	9 952	
Coastal GasLink Pipeline L.P.	4,69 %	2029/09/30	série B	20 400 000	20 542	21 269	
Cologix Data Centers Issuer LLC	4,94 %	2052/01/25	catégorie A2, série 22-1CAN4, rachetable	18 775 000	18 768	18 297	
CT REIT	3,47 %	2027/06/16	série E, rachetable	12 247 000	11 561	12 167	
CT REIT	5,83 %	2028/06/14	rachetable	5 000 000	5 143	5 290	
CT REIT	3,03 %	2029/02/05	rachetable	4 940 000	4 474	4 747	
Daimler Truck Finance Canada Inc.	4,46 %	2027/09/27		26 590 000	27 035	27 120	
Daimler Truck Finance Canada Inc.	5,77 %	2028/09/25		11 720 000	12 179	12 502	
Dollarama inc.	5,53 %	2028/09/26	rachetable	18 720 000	19 646	19 946	
Dream Summit Industrial L.P.	2,25 %	2027/01/12	série C, rachetable	6 040 000	5 391	5 873	
Dream Summit Industrial L.P.	5,11 %	2029/02/12	rachetable	13 100 000	13 457	13 615	
Element Fleet Management Corp.	5,64 %	2027/03/13	rachetable, USD	8 830 000	11 959	12 878	
Enbridge Gas Inc.	2,37 %	2029/08/09	rachetable	17 470 000	16 462	16 592	
Enbridge Inc.	3,20 %	2027/06/08	rachetable	45 210 000	43 242	44 831	
Enbridge Inc.	5,70 %	2027/11/09	rachetable	33 800 000	34 675	35 661	
Enbridge Inc.	4,90 %	2028/05/26	rachetable	7 300 000	7 299	7 587	
Enbridge Inc.	4,21 %	2030/02/22	rachetable	11 350 000	11 346	11 528	
Enbridge Inc.	6,63 %	2078/04/12	série C, taux variable, rachetable	11 950 000	12 321	12 565	
Enbridge Pipelines Inc.	3,00 %	2026/08/10	rachetable	18 175 000	19 176	18 044	
Énergir inc.	2,10 %	2027/04/16	série V, rachetable	24 790 000	23 102	24 069	
Federated Co-operatives Ltd.	3,92 %	2025/06/17	rachetable	10 575 000	10 318	10 581	
Fédération des caisses Desjardins du Québec	3,80 %	2029/09/24		16 050 000	16 050	16 065	
Fédération des caisses Desjardins du Québec	5,28 %	2034/05/15	taux variable, rachetable	6 580 000	6 580	6 871	
Finning International Inc.	4,78 %	2029/02/13	rachetable	5 590 000	5 590	5 796	
FPI First Capital	3,75 %	2027/07/12	série U, rachetable	2 000 000	1 918	1 997	
First National Financial Corp.	2,96 %	2025/11/17	série 3, rachetable	8 015 000	8 015	7 948	
Compagnie Crédit Ford du Canada	7,38 %	2026/05/12		12 110 000	12 575	12 648	
Compagnie Crédit Ford du Canada	6,33 %	2026/11/10		9 990 000	9 990	10 403	
Compagnie Crédit Ford du Canada	5,58 %	2027/02/22		4 480 000	4 480	4 621	
Fortified Trust	1,96 %	2026/10/23	série A	31 550 000	31 471	30 793	
Fortified Trust	4,42 %	2027/12/23	série A	23 540 000	23 445	24 024	
Financière General Motors du Canada Ltée	5,20 %	2028/02/09	rachetable	25 725 000	26 247	26 694	
Financière General Motors du Canada Ltée	5,10 %	2028/07/14		9 970 000	10 020	10 352	
Financière General Motors du Canada Ltée	5,00 %	2029/02/09	rachetable	28 250 000	29 029	29 262	
Gibson Energy Inc.	2,85 %	2027/07/14	rachetable	43 060 000	39 097	42 209	
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	4,36 %	2029/11/22	rachetable	9 380 000	9 380	9 531	
Granite REIT Holdings L.P.	3,06 %	2027/06/04	série 4, rachetable	15 775 000	16 157	15 557	
Granite REIT Holdings L.P.	6,07 %	2029/04/12	rachetable	4 870 000	5 022	5 253	
Great Lakes Power Holdings L.P. / Canada Atlantis Hydro Holding L.P. / Algoma Hydro Holding L.P.	5,13 %	2029/11/30	série A, fonds d'amortissement, rachetable	8 915 094	8 915	9 065	
Honda Canada Finance Inc.	4,87 %	2027/09/23		21 630 000	21 337	22 343	
Honda Canada Finance Inc.	5,73 %	2028/09/28		14 330 000	15 216	15 335	
Honda Canada Finance Inc.	4,90 %	2029/02/21		8 110 000	8 152	8 468	
Honda Canada Finance Inc.	4,90 %	2029/06/04		20 360 000	21 156	21 279	
Husky Midstream L.P.	4,10 %	2029/12/02	rachetable	11 910 000	11 886	11 978	
Hydro One Inc.	3,93 %	2029/11/30	rachetable	13 060 000	12 951	13 313	
Hyundai Capital Canada Inc.	4,81 %	2027/02/01		18 920 000	18 987	19 398	
Hyundai Capital Canada Inc.	3,20 %	2027/02/16	rachetable	21 325 000	21 325	21 169	
Inter Pipeline Ltd.	3,48 %	2026/12/16	rachetable	26 110 000	24 840	26 048	
Inter Pipeline Ltd.	4,23 %	2027/06/01	rachetable	30 900 000	29 743	31 170	
Inter Pipeline Ltd.	5,76 %	2028/02/17	rachetable	31 570 000	32 042	33 192	
John Deere Financial Inc.	4,38 %	2028/07/11		53 820 000	54 838	55 310	
John Deere Financial Inc.	4,63 %	2029/04/04		50 780 000	51 341	52 818	
Keyera Corp.	3,93 %	2028/06/21	rachetable	8 650 000	8 090	8 695	
Les Compagnies Loblaw Limitée	3,56 %	2029/12/12	rachetable	16 540 000	16 540	16 477	
Magna International Inc.	4,80 %	2029/05/30	rachetable	22 700 000	22 698	23 486	
Banque Manuvie du Canada	3,99 %	2028/02/22		7 080 000	7 080	7 172	
Société Financière Manuvie	5,41 %	2033/03/10	taux variable, rachetable	69 125 000	68 993	72 497	
Société Financière Manuvie	5,05 %	2034/02/23	taux variable, rachetable	14 880 000	14 878	15 520	
Société Financière Manuvie	4,06 %	2034/12/06	taux variable, rachetable	10 330 000	10 330	10 356	
Mattamy Group Corp.	5,25 %	2027/12/15	rachetable, USD	5 685 000	7 467	7 997	
Metro Inc.	3,39 %	2027/12/06	rachetable	29 620 000	29 139	29 558	
Banque Nationale du Canada	4,97 %	2026/12/07		16 860 000	16 983	17 331	
Banque Nationale du Canada	4,98 %	2027/03/18	taux flottant, rachetable	11 700 000	11 700	11 904	
Banque Nationale du Canada	5,22 %	2028/06/14		23 380 000	23 326	24 581	
Banque Nationale du Canada	5,02 %	2029/02/01		13 620 000	14 104	14 297	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd.	2,00 %	2026/12/01	série M, rachetable	29 100 000	29 045	29 367	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd.	2,80 %	2027/06/01	série J, rachetable	9 000 000	9 060	8 866	
Original Wempi Inc.	7,79 %	2027/10/04		34 060 000	34 417	36 905	
Corporation Parkland	3,88 %	2026/06/16	rachetable	16 625 000	16 410	16 466	
Corporation Parkland	5,88 %	2027/07/15	rachetable, USD	2 540 000	3 414	3 619	
Corporation Parkland	6,00 %	2028/06/23	rachetable	1 575 000	1 703	1 586	
Pembina Pipeline Corp.	4,24 %	2027/06/15	rachetable	27 000 000	26 557	27 377	
Pembina Pipeline Corp.	4,02 %	2028/03/27	série 10, rachetable	8 650 000	8 178	8 742	
Primaris REIT	4,73 %	2027/03/30	rachetable	2 040 000	1 943	2 081	
Rogers Communications Inc.	3,65 %	2027/03/31	rachetable	16 270 000	15 766	16 291	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Rogers Communications Inc.	4,40 %	2028/11/02	rachetable	13 110 000	13 235	13 363	
Rogers Communications Inc.	3,75 %	2029/04/15	rachetable	34 330 000	33 494	34 145	
Banque Royale du Canada	5,34 %	2026/06/23		30 360 000	30 465	31 184	
Banque Royale du Canada	4,64 %	2028/01/17		8 780 000	9 019	9 058	
Banque Royale du Canada	4,63 %	2028/05/01		40 430 000	40 807	41 760	
Banque Royale du Canada	3,63 %	2028/12/10	taux variable, rachetable	13 560 000	13 560	13 585	
Banque Royale du Canada	4,00 %	2030/10/17	taux variable, rachetable	8 730 000	8 730	8 811	
Banque Royale du Canada	5,01 %	2033/02/01	taux variable, rachetable	9 075 000	9 075	9 373	
Banque Royale du Canada			taux variable, convertible, rachetable	19 290 000	19 290	20 054	
Banque Royale du Canada	4,83 %	2034/08/08	taux variable, rachetable	9 180 000	9 180	9 450	
Banque Royale du Canada	4,50 %	2080/11/24	taux variable	3 800 000	3 663	3 801	
Saputo Inc.	2,24 %	2027/06/16	rachetable	30 600 000	29 221	29 705	
SmartCentres REIT	3,44 %	2026/08/28	série P, rachetable	4 410 000	4 103	4 396	
SmartCentres REIT	3,19 %	2027/06/11	série V, rachetable	16 970 000	15 406	16 707	
SmartCentres REIT	2,31 %	2028/12/18	série Y, rachetable	8 770 000	7 695	8 174	
South Bow Canadian Infrastructure Holdings Ltd.	4,32 %	2030/02/01		7 040 000	7 040	7 134	
Stantec Inc.	2,05 %	2027/10/08	rachetable	4 300 000	3 723	4 130	
Financière Sun Life inc.	2,46 %	2031/11/18	taux variable, rachetable	21 675 000	21 666	21 284	
Financière Sun Life inc.	2,58 %	2032/05/10	taux variable, rachetable	37 850 000	34 058	37 029	
Suncor Énergie Inc.	5,60 %	2025/11/17		7 200 000	7 190	7 328	
TELUS Corp.	2,75 %	2026/07/08	série CZ, rachetable	39 730 000	41 383	39 331	
TELUS Corp.	4,80 %	2028/12/15	rachetable	81 760 000	82 120	84 681	
Teranet Holdings L.P.	3,54 %	2025/06/11	série 20, rachetable	29 115 000	30 057	29 087	
Groupe TMX Ltée	4,68 %	2029/08/16	rachetable	22 120 000	22 376	23 099	
Toromont Industries Ltd.	3,84 %	2027/10/27	rachetable	23 590 000	23 386	23 775	
Banque Toronto-Dominion (La)	5,42 %	2026/07/10		29 680 000	30 137	30 534	
Banque Toronto-Dominion (La)	4,21 %	2027/06/01		64 300 000	63 688	65 325	
Banque Toronto-Dominion (La)	5,49 %	2028/09/08		17 490 000	18 347	18 565	
Banque Toronto-Dominion (La)	4,00 %	2030/10/31	taux variable, rachetable	11 340 000	11 340	11 430	
Banque Toronto-Dominion (La)	5,18 %	2034/04/09	taux variable, rachetable	13 280 000	13 280	13 827	
Toyota Crédit Canada Inc.	4,52 %	2027/03/19		44 730 000	44 549	45 741	
Toyota Crédit Canada Inc.	4,42 %	2027/06/28		37 650 000	38 144	38 502	
Toyota Crédit Canada Inc.	3,55 %	2027/10/04		17 450 000	17 448	17 473	
Toyota Crédit Canada Inc.	4,33 %	2028/01/24		8 650 000	8 360	8 855	
Toyota Crédit Canada Inc.	4,46 %	2029/03/19		29 950 000	29 973	30 865	
Toyota Crédit Canada Inc.	4,44 %	2029/06/27		13 760 000	13 913	14 186	
Toyota Crédit Canada Inc.	3,73 %	2029/10/02		6 280 000	6 279	6 282	
TransCanada PipeLines Ltd.	3,80 %	2027/04/05	rachetable	81 850 000	78 729	82 188	
TriSummit Utilities Inc.	4,26 %	2028/12/05	rachetable	17 890 000	16 685	18 028	
Ventas Canada Finance Ltd.	2,45 %	2027/01/04	série G, rachetable	17 350 000	17 102	16 965	
Ventas Canada Finance Ltd.	5,40 %	2028/04/21	rachetable	6 000 000	5 938	6 288	
Ventas Canada Finance Ltd.	5,10 %	2029/03/05	rachetable	11 500 000	11 768	11 980	
Veren Inc.	4,97 %	2029/06/21	rachetable	21 690 000	21 736	22 380	
Vidéotron Ltée	3,63 %	2028/06/15	rachetable	37 030 000	36 849	36 798	
Vidéotron Ltée	3,63 %	2029/06/15	rachetable, USD	8 735 000	11 044	11 700	
Vidéotron Ltée	4,50 %	2030/01/15	rachetable	13 110 000	13 246	13 281	
Crédit VW Canada Inc.	5,75 %	2026/09/21		9 620 000	9 618	9 946	
Waste Connections Inc.	4,50 %	2029/06/14	rachetable	33 650 000	34 165	34 789	
Wolf Midstream Canada L.P.	5,95 %	2033/07/18	rachetable	8 750 000	8 749	8 832	
WSP Global Inc.	4,12 %	2029/09/12	rachetable	26 680 000	26 727	26 942	

3 629 525 3 712 180 50,1 %

TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES

6 414 223 6 537 251 88,3 %

OBLIGATIONS INTERNATIONALES

¹ France (note 10)

Électricité de France SA	5,65 %	2029/04/22	rachetable, USD	8 750 000	12 045	12 860	
					12 045	12 860	0,2 %

Royaume-Uni

Heathrow Funding Ltd.	2,69 %	2029/10/13	rachetable	17 470 000	16 757	17 051	
					16 757	17 051	0,2 %

¹ États-Unis (note 10)

6297782 LLC	5,03 %	2029/10/01	rachetable, USD	4 370 000	5 930	6 174	
Albertsons Cos. Inc. / Safeway Inc. / New Albertsons L.P. / Albertsons LLC	4,63 %	2027/01/15	rachetable, USD	9 100 000	11 691	12 817	
Ares Capital Corp.	3,88 %	2026/01/15	rachetable, USD	12 040 000	15 640	17 118	
Ares Capital Corp.	2,15 %	2026/07/15	rachetable, USD	3 750 000	4 797	5 158	
AT&T Inc.	4,00 %	2025/11/25	rachetable	13 200 000	12 851	13 250	
Bank of America Corp.	1,98 %	2027/09/15	taux variable, rachetable	48 860 000	47 512	47 622	
Bank of America Corp.	3,62 %	2028/03/16	taux variable, rachetable	42 350 000	41 400	42 357	
Blackstone Private Credit Fund	2,63 %	2026/12/15	rachetable, USD	8 780 000	11 598	12 029	
Blackstone Private Credit Fund	4,95 %	2027/09/26	rachetable, USD	6 890 000	9 194	9 787	
Bunge Ltd. Finance Corp.	4,10 %	2028/01/07	rachetable, USD	1 730 000	2 352	2 436	
Bunge Ltd. Finance Corp.	4,20 %	2029/09/17	rachetable, USD	8 730 000	11 844	12 176	
Citigroup Inc.	5,07 %	2028/04/29	taux variable, rachetable	25 000 000	25 706	25 782	
Crown Castle Inc.	4,90 %	2029/09/01	rachetable, USD	2 530 000	3 501	3 600	
Energy Transfer L.P.	5,55 %	2028/02/15	rachetable, USD	3 260 000	4 436	4 763	
Glencore Funding LLC	5,34 %	2027/04/04	USD	10 000 000	13 580	14 506	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2054/03/20	USD	13 902 490	18 857	19 839	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Government National Mortgage Association	5,50 %	2054/05/20	USD	25 828 822	34 968	36 864	
Hyundai Capital America	5,25 %	2027/01/08	USD	1 800 000	2 396	2 603	
Hyundai Capital America	5,60 %	2028/03/30	rachetable, USD	11 050 000	15 088	16 083	
JPMorgan Chase & Co.	5,04 %	2028/01/23	taux variable, rachetable, USD	5 000 000	6 746	7 214	
JPMorgan Chase & Co.	5,57 %	2028/04/22	taux variable, rachetable, USD	10 300 000	14 281	15 061	
JPMorgan Chase & Co.	4,98 %	2028/07/22	taux flottant, rachetable, USD	8 740 000	11 952	12 608	
Kinder Morgan (Delaware) Inc.	5,00 %	2029/02/01	rachetable, USD	7 510 000	10 133	10 766	
Liberty Utilities Co.	5,58 %	2029/01/31	rachetable, USD	14 780 000	19 808	21 437	
McKesson Corp.	4,25 %	2029/09/15	rachetable, USD	12 210 000	16 605	17 160	
Metropolitan Life Global Funding I	4,64 %	2027/04/01		8 580 000	8 580	8 805	
Molson Coors International L.P.	3,44 %	2026/07/15	rachetable	8 690 000	8 401	8 678	
ONEOK Inc.	4,25 %	2027/09/24	rachetable, USD	1 730 000	2 352	2 451	
ONEOK Inc.	4,55 %	2028/07/15	rachetable, USD	4 800 000	6 518	6 804	
ONEOK Inc.	4,40 %	2029/10/15	rachetable, USD	860 000	1 168	1 199	
Oracle Corp.	4,20 %	2029/09/27	rachetable, USD	8 720 000	11 748	12 110	
Prologis L.P.	4,70 %	2029/03/01	rachetable	4 370 000	4 511	4 513	
Retained Vantage Data Centers Issuer LLC			catégorie A2B, série 23-1A, rachetable	12 890 000	11 458	12 836	
Roper Technologies Inc.	4,50 %	2029/10/15	rachetable, USD	870 000	1 181	1 228	
Stryker Corp.	4,25 %	2029/09/11	rachetable, USD	15 710 000	21 384	21 988	
Targa Resources Corp.	6,15 %	2029/03/01	rachetable, USD	1 960 000	2 783	2 924	
T-Mobile USA Inc.	2,63 %	2029/02/15	rachetable, USD	4 360 000	5 493	5 702	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,13 %	2029/10/31	USD	37 370 000	51 783	53 105	
Verizon Communications Inc.	2,38 %	2028/03/22	rachetable	46 940 000	43 327	45 275	
Vine Energy Holdings LLC	6,75 %	2029/04/15	rachetable, USD	6 100 000	8 470	8 871	
Walt Disney Co. (The)	3,06 %	2027/03/30		18 340 000	17 748	18 189	
Wells Fargo & Co.	2,98 %	2026/05/19		5 000 000	5 253	4 967	
Wells Fargo & Co.	5,08 %	2028/04/26	taux variable, rachetable	25 000 000	25 712	25 774	
					610 736	634 629	8,6 %
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES					639 538	664 540	9,0 %
TOTAL DES OBLIGATIONS					7 053 761	7 201 791	97,3 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME					7 158 526	7 308 833	98,7 %
PLACEMENTS À COURT TERME							
Gouvernement du Canada	3,14 %	2025/03/27	bon du Trésor	44 850 000	44 472	44 526	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					44 472	44 526	0,6 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					–		
TOTAL DES PLACEMENTS					7 202 998	7 353 359	99,3 %
Actifs dérivés						968	0,0 %
Passifs dérivés						(9 813)	(0,1) %
Autres actifs, moins les passifs						57 976	0,8 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						7 402 490	100,0 %

¹ Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Banque de Montréal	A-1	2025/01/02	USD	9 140 000	CAD	12 908 532	1,412	1,437	230
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/02	USD	3 535 000	CAD	5 097 650	1,442	1,437	(16)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	USD	313 005 000	CAD	450 539 397	1,439	1,437	(610)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	USD	4 645 000	CAD	6 552 539	1,411	1,437	124
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/02	CAD	457 934 478	USD	324 870 000	0,709	0,696	(9 050)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	CAD	7 704 817	USD	5 455 000	0,708	0,696	(137)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/02/03	CAD	450 011 358	USD	313 005 000	0,696	0,696	614
	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme									(8 845)

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d)
(en milliers)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 décembre 2024 et 2023, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
Au 31 décembre 2024						
Actifs dérivés de gré à gré	968 \$	– \$	968 \$	(738) \$	– \$	230 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(9 813)	–	(9 813)	738	–	(9 075)
Total	(8 845) \$	– \$	(8 845) \$	– \$	– \$	(8 845) \$
Au 31 décembre 2023						
Actifs dérivés de gré à gré	247 \$	– \$	247 \$	– \$	– \$	247 \$
Passifs dérivés de gré à gré	–	–	–	–	–	–
Total	247 \$	– \$	247 \$	– \$	– \$	247 \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Risques liés aux instruments financiers

Objetif de placement : Le Fonds commun d'obligations à court terme Impérial (le Fonds) cherche à procurer un revenu d'intérêt élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver ce dernier, en investissant principalement dans des obligations, des débetures, des billets ou d'autres instruments de créance d'émetteurs canadiens et étrangers d'une durée résiduelle jusqu'à l'échéance de un an à cinq ans.

Stratégies de placement : La durée jusqu'à l'échéance des placements du Fonds est rajustée selon les perspectives du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt. L'actif du Fonds est ensuite réparti entre les secteurs du marché obligataire en fonction des perspectives du marché. Les ajustements au portefeuille sont fondés sur l'évaluation de la conjoncture macroéconomique et des marchés financiers au Canada et à l'étranger, de même que sur un examen approfondi du crédit des émetteurs.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 décembre 2024 et 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Fonds d'investissement	1,5
Obligations canadiennes	
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	46,9
Titres adossés à des créances hypothécaires	0,2
Obligations de sociétés	45,2
Obligations internationales	
États-Unis	5,1
Placements à court terme	0,6
Autres actifs, moins les passifs	0,5
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
AAA	36,6	50,2
AA	5,1	0,5
A	26,0	24,3
BBB	29,0	21,5
Inférieur à BBB	0,9	1,2
Non noté	0,3	0,3
Total	97,9	98,0

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 décembre 2024 et 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et du capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 décembre 2024

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	
	% de l'actif net	
USD	6 508	0,1

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

Au 31 décembre 2023

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	9 234	0,1

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	65	92

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)	31 décembre 2023 (en milliers de dollars)
Moins de 1 an	269 437	121 880
1 an à 3 ans	3 441 748	3 020 060
3 ans à 5 ans	2 954 734	2 891 333
Plus de 5 ans	535 872	670 749
Total	7 201 791	6 704 022

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la duration moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	56 727	51 046

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada	73 112	68 176

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2024 et 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	7 188 955	12 836	7 201 791
Placements à court terme	–	44 526	–	44 526
Fonds d'investissement	–	–	107 042	107 042
Actifs dérivés	–	968	–	968
Total des actifs financiers	–	7 234 449	119 878	7 354 327
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(9 813)	–	(9 813)
Total des passifs financiers	–	(9 813)	–	(9 813)
Total des actifs et des passifs financiers	–	7 224 636	119 878	7 344 514

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	6 691 926	12 096	6 704 022
Placements à court terme	–	43 699	–	43 699
Fonds d'investissement	–	–	104 720	104 720
Actifs dérivés	–	247	–	247
Total des actifs financiers	–	6 735 872	116 816	6 852 688

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le tableau qui suit présente un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période :

Au 31 décembre 2024

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	12 096	104 720	116 816	–	116 816
Achats	–	–	–	–	–
Ventes	–	–	–	–	–
Transferts nets	–	–	–	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	–	–	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente	740	2 322	3 062	–	3 062
Solde à la fin de la période	12 836	107 042	119 878	–	119 878
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	740	2 323	3 063	–	3 063

Au 31 décembre 2023

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	–	111 318	111 318	–	111 318
Achats	11 458	16 768	28 226	–	28 226
Ventes	–	(23 000)	(23 000)	–	(23 000)
Transferts nets	–	–	–	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	(183)	(183)	–	(183)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	638	(183)	455	–	455
Solde à la fin de la période	12 096	104 720	116 816	–	116 816
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	638	(45)	593	–	593

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Fonds peuvent découler de changements dans les données utilisées.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le fait d'utiliser d'autres hypothèses raisonnables pour évaluer les actifs ou les passifs financiers de niveau 3 aurait pu avoir l'incidence qui suit :

Au 31 décembre 2024

	Augmentation (en milliers de dollars)	Diminution (en milliers de dollars)
Incidence sur la juste valeur	109	–

Au 31 décembre 2023

	Augmentation (en milliers de dollars)	Diminution (en milliers de dollars)
Incidence sur la juste valeur	125	125

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Les Fonds communs Impérial sont composés du Fonds commun marché monétaire Impérial, du Fonds commun d'obligations à court terme Impérial, du Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial, du Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial, du Fonds commun d'obligations internationales Impérial, du Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, du Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial, du Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial, du Fonds commun d'actions canadiennes Impérial, du Fonds commun d'actions US Impérial, du Fonds commun d'actions internationales Impérial, du Fonds commun d'actions outre-mer Impérial et du Fonds commun économies émergentes Impérial (individuellement, le *Fonds*, et collectivement, les *Fonds*).

Les Portefeuilles axés sur la production de revenu comprennent le Portefeuille de revenu prudent, le Portefeuille de revenu équilibré et le Portefeuille de revenu élevé (individuellement, le *Portefeuille*, et collectivement, les *Portefeuilles*).

Chacun des Fonds communs Impérial et chacun des Portefeuilles axés sur la production de revenu (individuellement, le *Fonds*, et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (le *gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (le *fiduciaire*) des Fonds. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À la date des présents états financiers, chacun des Fonds offrait des parts de catégorie A, le Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, le Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial et le Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial offraient des parts de catégorie W, le Portefeuille de revenu prudent offrait des parts des catégories T3 et T4, le Portefeuille de revenu équilibré offrait des parts des catégories T4 et T5 et le Portefeuille de revenu élevé offrait des parts des catégories T5 et T6.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 31 décembre 2024. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2024 et 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, sauf pour les Fonds créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 31 décembre 2024 et 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 5 mars 2025.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 31 décembre 2024, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisés(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

Notes des états financiers

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement en résultat net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation (à moins d'indication contraire).

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.

- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

l) Fonds à catégories multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

m) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

n) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	JPY	Yen japonais
ARS	Peso argentin	KES	Shilling kényan
AUD	Dollar australien	KRW	Won sud-coréen
BRL	Real brésilien	MAD	Dirham marocain
CAD	Dollar canadien	MXN	Peso mexicain
CHF	Franc suisse	MYR	Ringgit malais
CLP	Peso chilien	NOK	Couronne norvégienne
CNY	Renminbi chinois	NZD	Dollar néo-zélandais
COP	Peso colombien	PHP	Peso philippin
CZK	Couronne tchèque	PLN	Zloty polonais
DKK	Couronne danoise	RON	Leu roumain
EGP	Livre égyptienne	RUB	Rouble russe
EUR	Euro	SEK	Couronne suédoise
GBP	Livre sterling	SGD	Dollar de Singapour
GEL	Lari géorgien	THB	Baht thaïlandais
HKD	Dollar de Hong Kong	TRY	Nouvelle livre turque
HUF	Forint hongrois	TWD	Dollar de Taïwan
IDR	Rupiah indonésienne	USD	Dollar américain
ILS	Shekel israélien	ZAR	Rand sud-africain
INR	Roupie indienne		

<i>Autres abréviations</i>	<i>Description</i>
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
OVC	Obligation à valeur conditionnelle
ELN	Billet lié à des titres de participation
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

p) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

- i) *Classement et évaluation des instruments financiers* (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

Notes des états financiers

ii) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Fonds.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La juste valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital d'un Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part qui sera déterminé. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pouvant être imputés par un Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus du paiement des frais de gestion et à moins qu'ils ne soient absorbés ou remboursés par le gestionnaire, les seuls frais payables par chacun de ces Fonds sont les frais liés aux emprunts et aux intérêts; les honoraires et frais du CEI ou des membres du CEI; les nouveaux frais pouvant découler de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires imposées après le 25 mars 2024; les honoraires et frais liés à un litige ou engagés dans le but de faire valoir des droits pour le compte des Fonds; les taxes de vente (y compris la TPS/TVH) sur ces charges ainsi que l'impôt sur le résultat, les retenues d'impôt et toute autre taxe.

Le gestionnaire peut décider, à sa discrétion, de payer certaines de ces charges d'exploitation qui incomberaient normalement au Fonds plutôt que de laisser le Fonds les prendre en charge. La décision de payer ces charges d'exploitation est au gré du gestionnaire et pourrait se poursuivre indéfiniment ou être révoquée à tout moment, sans préavis aux porteurs de parts.

Le gestionnaire peut recouvrer un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges. Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de prendre en charge des charges d'exploitation ou cesser de renoncer aux frais de gestion. Les charges d'exploitation prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds commun marché monétaire Impérial, pour lequel l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Fonds peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Fonds seraient assujéti aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Fonds comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste Provision pour retenues d'impôt dans les états de la situation financière et au poste Retenues d'impôt dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Notes des états financiers

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs. Le cas échéant, l'information sur les montants des rabais de courtage figure à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) au dépositaire au titre des services de prêt de titres pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Fonds commun marché monétaire Impérial
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial
Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial
Fonds commun d'obligations internationales Impérial
Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial
Fonds commun d'actions US Impérial
Fonds commun d'actions internationales Impérial
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial
Fonds commun économies émergentes Impérial
Portefeuille de revenu prudent
Portefeuille de revenu équilibré
Portefeuille de revenu élevé

(collectivement, les « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
21 mars 2025



**Fonds communs Impérial
Portefeuilles axés sur la production de revenu**

Banque CIBC
1-888-357-8777
www.cibc.com/fondsmutuels
info@gestiondactifscibc.com

CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7